MAIRIE DE GIUNCHETO
20 100 GIUNCHETO

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE GIUNCHETO
Projet de révision de la Carte Communale

Par arrêté N°2019-01 en date du 22 janvier 2019, le Maire de Giuncheto, Corse du Sud, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de révision de carte communale validé en conseil municipal en date du 29 juin 2018.

Les objectifs suivis par ce projet de révision sont de mettre en compatibilité la Carte Communale datant du 18 mars 2008 avec les évolutions réglementaires nationales comme régionales qui ont eu lieu depuis 10 ans. Giuncheto étant une commune dynamique en plein développement, ce projet de révision doit pouvoir répondre aux besoins de l'évolution de la population tout en garantissant l'équilibre avec les autres espaces naturels agricoles et forestiers du territoire communal.

Madame Carole Boucher, a été désignée commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Bastia.
L'enquête publique se déroulera du lundi 18 février 2019 10h00 au mercredi 20 mars 2019 16h00 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie du village de Giuncheto, 20100 Giuncheto.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés d'une part en mairie du village. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituel d'ouverture :

- **Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00**

Tél : 04 95 73 45 88 Fax : 04 95 73 46 05
Mail : mairiegiuncheto@orange.fr

MAIRIE DE GIUNCHETO
20 100 GIUNCHETO

Une version numérique du dossier d'enquête sera également mise à disposition du public sur un poste informatique à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.
Un registre dématérialisé sera accessible à l'url suivante du lundi 18 février 2019 à 10H00 au mercredi 20 mars 2019 à 16h00 ***: https://www.registre-dematerialise.fr/1128***

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressée à Mme le Commissaire enquêteur :

- Par courrier jusqu'au 20 mars 2019 (le cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique à la Mairie de Giuncheto *A l'attention du commissaire enquêteur - Enquête publique relative à la révision de la carte communale, village, 20100 Giuncheto*
- Sur le registre dématérialisé et sécurisé conformément au décret 2017-626 du 25/04/2017 à l'adresse suivante jusqu'au 20 mars 2019 à 16h00 : https://www.registre-dematerialise.fr/1128
- A l'adresse mail suivante jusqu'au 20 mars 2019 à 16H00 *:* **enquete-publique-1128@registre-dematerialise.fr**

Madame le commissaire enquête recevra le public en mairie de Giuncheto aux jours et heures suivants :

- **Lundi 18 février 2019 de 10H00 à 12H30**
- **Vendredi 1er mars 2019 de 13H30 à 16H00**
- **Jeudi 14 mars 2019 de 10H00 à 12H30**
- **Mercredi 20 mars 2019 de 13H30 à 16H00**

Toute personne pourra demander des informations au secrétariat de la mairie. Elle peut également, à ses frais et sur demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie ainsi que sur le site Internet du registre dématérialisé : **https://www.registre-dematerialise.fr/1128**
Le projet de révision de carte communale, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Fait à Giuncheto, le 22 janvier 2019
Le Maire,
François PAOLINI

Tél : 04 95 73 45 88 Fax : 04 95 73 46 05
Mail : mairiegiuncheto@orange.fr